



Siège Social : Kérisnel – 29 250 SAINT POL DE LEON  
Tel : 02.98.69.07.10  
S.A.S. au capital de 773 336 € -R.C.S. BREST 497 580 605 - 2007 B 40102  
Etablissement secondaire : Placenan – 29420 PLOUENAN tel : 02.98.15.84.95

---

DDTM 22  
1 rue du parc CS 52 256

22 022 SAINT BRIEUC CEDEX

**Objet: Collecte algues vertes en baie de Grèves 2019**

Le 1er février 2019

**A L'attention de : Monsieur Eamon MANGAN**

Suite à notre rencontre à la DDTM le 28 Janvier, nous souhaitons obtenir l'autorisation de de circulation, de stationnement et d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime nécessaire au ramassage motorisé des algues vertes dans le rideau d'eau des plages de la Lieue de Grève pour le 1<sup>er</sup> Avril 2019 en cas d'arrivage précoce d'algues vertes.

Pour faciliter les consultations je propose que nous restions sur les bases de l'autorisation 2018, à savoir :

- Une autorisation pour l'année 2019.
- Collecte diurne entre le 1<sup>er</sup> Avril et le 30 Novembre 2019
- Opérations interdites les samedis, dimanche et jours fériés sauf autorisation exceptionnelle à la demande d'une des collectivités concernées et sous réserve de l'avis favorable des quatre communes concernées.
- Le ramassage dans le rideau d'eau ne peut intervenir que dans les 3 heures et trente minutes de part et d'autre de la marée basse, à l'exclusion de 20 minutes de part et d'autre de la basse mer. Cette durée n'intègre pas le temps d'accès et de repli du matériel et des engins dont la durée sera réduite au strict nécessaire.

Dans l'attente de ce nouvel arrêté, qui permettra de réduire, au plus tot de la saison, les désagréments d'éventuels échouages, nous vous prions de croire Monsieur MANGAN dans l'assurance de notre haute consideration.



André EDERN  
Directeur Agrival

Copie à  
Lannion Trégor Communauté